



## COMMUNE DE SARREWERDEN

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU : 27 JUIN 2024

Nombre des conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 13  
Conseillers présents : 11  
Date de convocation : 10 Juin 2024

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	Absent
Les Conseillers	Mrs. ADAM Thierry -BACH Arnaud - DILLENSCHNEIDER Stephan-GEIN Frédéric-LECOMTE Sylvie -PFAADT Jérôme --RIEGER Frédérique - STOEBENER Célestine
Absents excusés	
Absents avec procuration	Mr ADAM Christophe donne procuration à MR MUHLMANN Lucien / Mr SCHNEIDER Francis donne procuration à Mr WEBER Sylvain

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°- Approbation du Conseil Municipal du 18 Mars 2024
- 2° - Projet Zone Artisanal, vente des terrains.
- 3° - Gestion Micro Crèche
- 4° - Autorisation spéciales d'absence pouvant être accordées de droit.
- 5° - Acquisition TBI RPID les Trolls.
- 6° - Finalisation de l'adressage des rues.
- 7° - Création d'un poste d'ATSEM 2eme classe pour Mme TOUSSAINT.
- 8° - Changement de Grade concernant Mme TOUSSAINT.

#### 1° - Approbation du Conseil Municipal du 18 Mars 2024

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 18/03/2024.  
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

## **2° - Projet Zone Artisanal, vente des terrains**

Vu la demande de la Communauté des Communes de Sarre-Union, sollicitant l'avis de la Commune concernant la vente d'un terrain pour la construction d'un dépôt- vente de bois et matériaux dans la Zone Artisanales de Sarrewerden,

Considérant que le projet est en adéquation avec les objectifs de développement économique de la Zone Artisanale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à ce projet.

Le vote intervenu avec les résultats suivants :

- ✓ POUR : 10
- ✓ CONTRE : 0
- ✓ ABSTENTION : 3

La présente délibération sera transmise à la Communauté des Communes de Sarre-Union pour suite à donner.

## **3° - Gestion Micro Crèche**

Vu l'importance de garantir un service de qualité pour les familles et les enfants de la Commune,

Après avoir pris connaissance des différentes modalités et conditions de la MSA relative à la mise en place d'une régie intéressée, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner un avis favorable à la proposition concernant la mise en place d'une régie intéressée pour la gestion de la Micro Crèche, car elle ne correspond pas à l'offre de l'APIS sur la prestation d'étude de faisabilité et d'accompagnement à l'ouverture d'une Micro Crèche à Sarrewerden.

Le Conseil Municipal demande au Maire si d'autres solutions seraient envisageables et donne tous pouvoirs au Maire concernant les futures décisions à prendre.

## **4° - Autorisation spéciales d'absence pouvant être accordées de droit.**

Le Maire demande la mise en place d'autorisation spéciales d'absences (ASA) concernant les Titulaires et les Contractuels pour les motifs suivants :

➤ Evénements de la vie courante et concernant la Famille

- Mariage d'un agent : 5 jours ouvrables
- Décès du Conjoint, Père, Mère : 5 jours ouvrables
- Décès d'un enfant :
  - ❖ Enfant de plus de 25 ans : 12 jours calendaires
  - ❖ Enfant de moins de 25 ans : 14 jours calendaires + 8 jours fractionnables (non calendaire) à prendre dans l'année à compter du décès – **Accordée de droit**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

#### **5° - Acquisition TBI RPID les Trolls**

Le Maire informe que le TBI de la salle de classe de Mme LAVAL est à remplacer.

Un DEVIS a été demandé à BOT Technologies EI, qui propose une solution interactive 75 pouces sur un support mural motorisé avec prestations de services d'un montant HT de 3849 Euros.

Le Maire propose d'accepter ce Devis

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

#### **6° - Finalisation de l'adressage des rues**

A la suite des divers problèmes liés à l'adressages dans les 3 communes, et le contrat passé avec le groupe LAPOSTE pour y remédier, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la dénomination et la renumérotation de certaines rues.

Après une discussion approfondie, le Conseil s'est mis d'accord à l'unanimité pour les nouveaux noms et numéros de rues. Cette décision vise à améliorer la clarté et la facilité de localisation pour les services de livraison, d'urgence et les résidents.

Des panneaux avec les nouveaux noms seront installés dans les zones concernées.

Les personnes concernées par les changements de dénomination et de numérotation seront prévenues individuellement.

Une communication sera également faite par les canaux habituels (site internet de la Mairie et affichage public)

Une liste des nouveaux noms et numéros de rues est disponible pour consultation dans un dossier Excel à la Mairie.

#### **7° - Création d'un poste d'ATSEM 2eme classe pour Mme TOUSSAINT**

Mme TOUSSAINT ayant obtenu le Certificat D'Aptitude Professionnelle « Petite Enfance » une création d'un emploi sur le Grade d'ATSEM principal 2eme classe est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- La création d'un emploi sur le Grade d'ATSEM Principal 2 -ème classe à temps non complet.

8° - **Changement de Grade concernant Mme TOUSSAINT**

A compter du 01/07/2024, Mme TOUSSAINT sera classée à la nomination au 1<sup>er</sup> échelon du Grade situé en échelle C2 du cadre d'emplois et donc rémunérée sur cette base. Elle bénéficie d'une rémunération supérieure sur le Grade D'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce changement de Grade.



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. The names 'M. P.' and 'M. G.' are visible at the top of the page.